RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

4M. HOLDING
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 30.000 euros
Siège social : 3 Avenue Alfred Carteron
91370 VERRIERES LE BUISSON
751489048 RCS Evry

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 12 OCTOBRE 2026

Le 12 octobre 2026, à 11 heures, au siège social,

Emmanuel BOURDEAUX,
Associé unique et seul Président de la Société 4M. HOLDING,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Distribution de réserves

PREMIÈRE DECISION – Distribution de dividendes de 113,70 € par action

Constatant que les Autres réserves disponibles s'élèvent à **1.015.071,85 €**, l'Associé unique décide de procéder à une distribution de réserves d'un montant de 113,70 € par action, soit la somme totale de **34.110 €.**

Cette distribution de réserves sera soumise au prélèvement de 31,4% composé d'un prélèvement non libératoire de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,6%, dans la mesure où l'associé est une personne physique résidente en France, soumise à l'impôt sur le revenu.

Le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera ensuite imputé sur l'impôt sur le revenu.

Ces prélèvements s'appliquant de plein droit, les montants effectivement distribués seront donc diminués d'une part des prélèvements sociaux et d'autre part du prélèvement obligatoire non libératoire d'impôt sur le revenu.

Ces dividendes peuvent, sur option expresse et irrévocable, être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu.



Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices.

- Exercice clos le 31/12/2023 : ..... 0 €
- Exercice clos le 31/12/2024 : ..... 0 €
- Exercice clos le 31/12/2025 : ..... 68.220 €

À la suite de cette mise en paiement, les autres réserves de la Société s'élèveront à 980.961,85 €.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique

